

27 fév 2026 -11:00

La Régie des Bâtiments lance une campagne d'entretien et de nettoyage de la colonne du Congrès à Bruxelles

La Régie des Bâtiments a attribué les travaux d'entretien et de nettoyage de la colonne du Congrès à Bruxelles. Les travaux commenceront en mars 2026 et dureront environ 4 mois. Les travaux sont réalisés avec le soutien financier des joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

Travaux d'entretien et de nettoyage de la colonne

Les travaux comprennent l'élimination de la pollution de surface existante, la réparation locale des pierres naturelles (Herzogenrath) endommagées, la réparation locale du mortier endommagé ou manquant, l'application d'un traitement de surface pour redonner à la colonne un aspect homogène et la redorure des inscriptions. Ces travaux se basent sur des études préliminaires et des restaurations réalisées précédemment. La dernière campagne de restauration de la colonne date de 2002.

Les travaux d'entretien seront réalisés dans le plus grand respect de la structure existante. Les techniques et les matériaux utilisés seront entièrement adaptés au monument, afin qu'aucun dommage direct ou indirect ne se produise. Les pierres naturelles, comme la pierre bleue et le marbre de Carrare, seront traitées via des techniques de restauration courantes. Quant aux éléments en grès d'Herzogenrath, compte tenu de la difficulté de ce grès, ils seront traités de manière spécifique afin de les préserver durablement.

Un échafaudage sera placé autour de la colonne le temps des travaux.

Le marché a été attribué à l'entreprise G&Y Liégeois pour un montant d'environ 582 800 euros TVA comprise. Les travaux débuteront en mars 2026 et dureront 60 jours ouvrables.

La colonne du Congrès : un monument belge par excellence

La colonne du Congrès a été érigée entre 1850 et 1859 par l'architecte Joseph Poelaert. Elle a été édifée en commémoration du premier congrès national, en l'honneur de la création de la Belgique.

La colonne raconte l'histoire de la Belgique de septembre 1830 à juillet 1831. Sur la partie inférieure du socle sont gravés les noms des citoyens qui formaient le gouvernement provisoire. Sur la face avant sont gravés les 27 articles établissant les grands principes de la Constitution. Les moulures au-dessus des guirlandes, entre les statues en bronze, rappellent les événements importants de la Révolution. Sur les coins du socle s'élèvent quatre figures en bronze d'une hauteur de 3,5 m qui représentent les libertés fondamentales. Juste au-dessus se trouve une liste, décorée de branches de laurier, affichant le blason du pays et les provinces de l'époque.

Deux lions en bronze sur le socle encadrent la tombe du Soldat inconnu et la flamme éternelle, ajoutés en novembre 1922 après la Première Guerre mondiale. Enfin, d'une hauteur de 4,70 m, la statue du roi

Léopold I surmonte la colonne.

Le monument fait partie de la place du Congrès, qui est protégée en tant que site depuis 1998.

Fiche technique

Propriétaire : État belge

Maitre d'ouvrage : Régie des Bâtiments

Durée des travaux : mars - juin 2026 (60 jours ouvrables)

Entrepreneur : Entreprise générale Gustave et Yves Liégeois SA

Cout des travaux : environ 582 800 euros TVA comprise

Les travaux sont réalisés avec le soutien financier des joueurs et joueuses de la Loterie Nationale.

Régie des Bâtiments

Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 541 65 11

<http://www.buildingsagency.be>

Steven Hus (NL) -Sylvie Decraecker (FR)

+32 (0)477 33 61 24

+32 (0)475 80 71 20

press@buildingsagency.be